L'ANRS et le CNS ont remis le 17 octobre 2016 à la ministre des Affaires sociales et de la Santé un rapport sur la "Prise en charge thérapeutique et le suivi de l'ensemble des personnes infectées par le virus de l'hépatite C" dont elle leur avait confié la réalisation en juin 2016. Ce rapport fait suite à la décision de la ministre, en mai 2016, de permettre l'accès des nouveaux traitements de l'hépatite C à toutes les personnes infectées par le VHC.

L'ANRS et le CNS ont eu en particulier pour mission de définir des recommandations pour que les personnes les plus vulnérables ou éloignées des systèmes de santé puissent être dépistées et bénéficier d'une prise en charge thérapeutique de leur hépatite C, ainsi que de déterminer l'évolution du rôle des réunions de concertation pluridisciplinaire.

Les deux institutions ont confié au Pr Daniel Dhumeaux la responsabilité de ce rapport. Afin de garantir le respect des principes d'impartialité, de transparence, de pluralité et du contradictoire, la méthodologie employée a reposé sur deux grands "blocs" distincts : d'un côté, six groupes de travail ont été chargés de décrire chacun l'état des lieux d'une thématique et de proposer des recommandations. De l'autre, un comité de validation et de synthèse indépendant a assuré la rédaction finale du rapport.
Ce rapport est donc issu d'un travail collectif, et a été réalisé avec le concours de l'AFEF (Association française pour l'étude du foie).

> Consultez le rapport : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_.pdf

> Consultez les déclarations publiques d'intérêt : http://cns.sante.fr/actualites/prise-charge-vhc-recommandations-2016/